

Le DÉVELOPPEMENT RURAL par le TRAVAIL DÉCENT

POUR LA CROISSANCE, L'EMPLOI PRODUCTIF, LE REVENU, DE BONNES CONDITIONS DE TRAVAIL, L'ÉGALITÉ DES CHANCES, LES DROITS, UNE VOIX, LE DÉVELOPPEMENT DURABLE, LA RÉSILIENCE AUX CRISES, LA SÉCURITÉ ALIMENTAIRE



Bureau International du Travail

Gens

Notes d'orientation rurale

Éliminer le travail des enfants en zones rurales grâce au travail décent

Une pauvreté généralisée, un accès limité à l'éducation, et le manque de mise en application de la législation du travail figurent parmi les principales causes de la fréquence du travail des enfants dans les économies rurales. L'élimination durable du travail des enfants en zone rurale doit s'attaquer à ses causes profondes et promouvoir le travail décent pour les adultes.



© OIT/P. Deloche

Pourquoi il faut agir

- Le travail des enfants est une violation des droits de l'homme.
- Le travail des enfants constitue également un immense fardeau pour le développement économique et social. Il perpétue le cycle vicieux de la pauvreté et entrave le développement durable des communautés et des individus en milieu rural.
- En zones rurales en particulier, où les taux d'abandons scolaires peuvent être très élevés et les dangers du travail très graves, le travail des enfants est un obstacle à l'accumulation du capital humain parce qu'il se substitue à la scolarisation et compromet la

santé physique et mentale des enfants. À plus long terme, des compétences non développées ont pour corollaire la faiblesse de la productivité et des revenus des populations rurales.

- Le travail des enfants fait obstacle au travail décent pour les adultes, les enfants constituant une main-d'œuvre bon marché susceptible de concurrencer la main-d'œuvre adulte, et d'amener les adultes à accepter par exemple des contrats de travail fixant des salaires inférieurs au salaire minimum. La grande majorité des enfants travailleurs sont des travailleurs familiaux non rémunérés dans les zones rurales, là où les exploitations familiales sont plus répandues.
- La pauvreté, la rareté des moyens de subsistance alternatifs, des systèmes éducatifs insuffisants, le travail saisonnier, les modes de vie nomades, les pratiques culturelles, peu de sensibilisation, une syndicalisation limitée, une législation du travail inadéquate ou non appliquée, ainsi que le manque de travail décent pour les adultes sont parmi les causes principales de la persistance du travail des enfants en zone rurale.
- Le travail des enfants résulte de facteurs liés à l'offre et à la demande. Parmi les principaux :

Du côté de l'offre....

- ◆ Une main d'œuvre insuffisante au plus fort de la campagne agricole
- ◆ La nécessité d'un appoint aux revenus du ménage pour satisfaire les besoins essentiels
- ◆ Une faible motivation pour investir dans l'éducation
- ◆ Les attitudes traditionnelles vis-à-vis du travail des enfants, considéré principalement comme moyen de transmettre des compétences importantes

Du côté de la demande...

- ◆ La préférence pour les enfants parce qu'ils reçoivent des salaires plus bas (ou ne sont pas du tout rémunérés)
- ◆ Des contrats de travaux injustes pour les adultes (comme le travail à la pièce) qui dans la pratique rendent le travail des enfants indispensable pour être en mesure de recevoir un salaire minimum vital
- ◆ Une faible productivité et une technologie à forte intensité de main-d'œuvre dans les exploitations rurales, ce qui les rend dépendantes du travail des enfants
- ◆ L'idée selon laquelle les enfants sont plus dociles, moins conscients de leurs droits et plus faciles à exploiter

Faits et chiffres

- Les zones rurales abritent 75 pour cent des personnes en situation de pauvreté du monde, 2,1 millions d'entre elles vivant avec moins de 2 dollars EU par jour, et 880 millions avec moins d'1 dollar EU par jour.¹
- Le travail des enfants est un problème essentiellement rural. L'agriculture emploie à elle seule 129 millions des 215 millions d'enfants travailleurs dans le monde.²
- Environ 60 pour cent des enfants travailleurs de 5 à 17 ans travaillent dans l'agriculture, contre 7 pour cent dans l'industrie et 26 pour cent dans le secteur des services.³
- L'agriculture fait partie des trois secteurs les plus dangereux pour les travailleurs, quel que soit leur âge, mais surtout pour les enfants. Les données montrent qu'environ 60 pour cent des travaux dangereux pour les enfants se retrouvent dans le secteur agricole.⁴
- Seul 1 enfant travailleur sur 5 est rémunéré – la grande majorité sont des travailleurs familiaux non rémunérés.⁵
- Les enfants des zones rurales, en particulier les filles, commencent généralement à travailler très jeunes, parfois entre 5 et 7 ans.⁶
- Abstraction faite des travaux ménagers, les garçons représentent en moyenne 63 pour cent et les filles 37 pour cent des enfants travailleurs dans le secteur agricole dans le groupe d'âge 5-17 ans. Cependant, 92 pour cent des filles travailleuses du groupe d'âge 5-17 ans s'occupent également des travaux ménagers, contre 67 pour cent des garçons.⁸



© OIT/M. Crozet

- En zone rurale, les écoles sont parfois peu nombreuses et d'un accès limité, et les programmes ne sont en général pas adaptés aux besoins des communautés agricoles. En outre, les travaux ruraux sont pour la plupart saisonniers ou nécessitent des migrations et sont incompatibles avec les calendriers scolaires.
- Le travail des enfants est préjudiciable à la scolarisation en ce sens qu'il est à l'origine de taux d'inscription plus bas, de taux d'abandons scolaires plus élevés, et de performances scolaires plus faibles.
- Le rôle des filles en matière de travaux ménagers et d'approvisionnement en eau, en bois de chauffage et en combustible, les désavantage encore plus en termes de présence et de réussite à l'école.
- Le travail des enfants en milieu rural est souvent invisible parce qu'il s'exerce à l'abri des regards dans les fermes reculées, dans les zones de montagnes où les troupeaux sont gardés, dans les domiciles sous formes de travaux domestiques, dans les entreprises et marchés ruraux informels, dans les mines et dans les exploitations forestières.
- En zone rurale, les activités productives peuvent être très dangereuses et les enfants sont plus exposés aux risques que les adultes parce qu'ils sont en plein développement physique et mental, et ils sont souvent moins aptes à évaluer le risque. Parmi les principaux risques :
 - ♦ Le fait de rester courbé pendant longtemps, et les mouvements répétitifs
 - ♦ Le fait de porter de lourdes charges sur de longues distances
 - ♦ Le travail sous des températures extrêmes et sans accès à l'eau potable
 - ♦ L'exposition aux produits chimiques, aux poussières organiques et aux risques biologiques
 - ♦ L'exposition aux risques psycho-sociaux, aux mauvais traitements et aux maladies sexuellement transmissibles, ce qui est aggravé par l'isolement et la pauvreté
- Dans les lieux de travail plus petits et informels en milieu rural, il n'y a pas de systèmes de santé et de sécurité au travail susceptibles de réduire l'exposition aux risques pour les adultes et les enfants.

Orientations pour l'action

L'élimination du travail des enfants nécessite de s'attaquer à ses causes profondes, ce qui inclut la pauvreté et les dysfonctionnements des marchés du travail dans les quatre piliers du travail décent.

Améliorer les possibilités de revenus en milieu rural et créer des emplois décents pour les jeunes et les adultes

- Garantir un nombre adéquat d'emplois productifs et de qualité, générateurs de revenus suffisants pour couvrir au moins les besoins essentiels.
- Intégrer les considérations liées au travail des enfants et au travail décent dans les politiques de développement agricole et rural. Cela requiert l'échange de connaissances et la collaboration entre les pouvoirs publics, les organisations de travailleurs, d'employeurs et de producteurs ruraux. L'objectif principal devrait être la prise en compte systématique de l'impact sur le travail des enfants et l'emploi des adultes de toute politique de

Qu'est-ce que le travail des enfants?

- Un enfant est défini comme toute personne de moins de 18 ans.
- Le travail des enfants est défini en fonction de l'âge de l'enfant, des heures et des conditions de travail et du type d'activité. Le travail des enfants compromet leur éducation, leur santé et leur développement. Dans le contexte des exploitations familiales rurales et autres entreprises, il importe de reconnaître qu'une participation légère des enfants aux activités productives non préjudiciables à leur santé, à leur scolarisation ou à leur épanouissement peut être considérée comme acceptable et ainsi contribuer à la transmission des savoirs-faires d'une génération à l'autre.
- La Convention de l'OIT de 1973 (No. 138) sur l'âge minimum d'admission à l'emploi fixe cet âge à 15 ans en général, à 13 ans pour les travaux légers, et à 18 ans pour les travaux considérés comme dangereux. En ce qui concerne les pays en développement, l'âge minimum général peut être fixé à 14 ans et à 12 ans pour les travaux légers.
- La Convention de l'OIT de 1999 (No. 182) sur les pires formes de travail des enfants les définit comme toutes les formes d'esclavage, la traite des enfants, le recrutement forcé pour les conflits armés, l'utilisation des enfants aux fins d'activités illicites, d'exploitation sexuelle et de travaux dangereux. Les travaux dangereux, dont la liste devrait être établie au niveau national, sont des travaux qui, de par leur nature ou les conditions dans lesquelles ils s'exercent, sont susceptibles de nuire à la santé, à la sécurité et aux mœurs des enfants.

développement et d'investissement rural, de manière à s'assurer que le développement rural crée des emplois décents et durables pour les jeunes adultes.

- S'attaquer à la question des interactions entre l'emploi des adultes et celui des enfants, par exemple par une réglementation des contrats de travail pour limiter la pratique des contrats de travail à la pièce et des quotas qui encourage le recours au travail des enfants.
- Veiller à un accès équitable des hommes et des femmes à la terre, à la formation, aux services de vulgarisation des connaissances agricoles, aux technologies et aux intrants, aux services de développement des affaires et à la microfinance.
- Promouvoir le développement de services de garderie qui soient accessibles et à une distance de sécurité des lieux de travail.
- Accroître les possibilités d'emploi décent pour les jeunes. Les jeunes peuvent être employés sans risque dans le secteur agricole et d'autres activités rurales si tout est mis en œuvre en matière de sécurité et de santé au travail. L'évaluation des risques en matière de sécurité et de santé au travail peut guider les mesures visant l'élimination ou la substitution des dangers tels que les pesticides, et aider à transformer les travaux dangereux pour les enfants au-dessus de l'âge minimum en emplois décents et sans risque pour les jeunes.
- Améliorer l'accès à une éducation de qualité et adaptée ainsi qu'aux possibilités de formation en zone rurale. Pour être efficaces, les incitations à la scolarisation doivent prendre en compte les contraintes et les besoins des différents groupes cibles, par exemple l'ajustement des congés scolaires aux calendriers agricoles saisonniers, la fourniture de repas scolaires et de trousseaux de démarrage, et l'établissement de liens avec des employeurs



© OIT/M. Crozet

potentiels en vue d'une formation professionnelle pour les enfants plus âgés.

- Promouvoir des mécanismes de développement des compétences adaptés aux besoins et aux possibilités du niveau local, notamment l'apprentissage informel, et établir des passerelles entre les mécanismes formels et informels.



© OIT/M. Crozet

Promouvoir la protection sociale pour réduire la vulnérabilité des ménages ruraux

- Assurer une sécurité de revenu minimale dans le but de réduire le besoin pour les ménages d'obtenir des revenus par le travail des enfants, tout en leur permettant d'accroître leurs dépenses d'éducation.
- Inclure dans les filets de sécurité et les transferts d'espèces, des cibles ou des conditionnalités portant sur le travail des enfants et sur leur scolarisation, dans le but de fournir des incitations supplémentaires aux ménages pour qu'ils envoient leurs enfants à l'école et non au travail.
- Accroître l'accès des communautés rurales à la protection sociale, comme les pensions vieillesse, les services de santé de base, les allocations de maternité, l'aide sociale et dans le cadre de programmes de travaux publics.
- Appuyer les programmes de micro-assurance pour couvrir les risques inhérents aux catastrophes naturelles et aux intempéries qui peuvent compromettre la production agricole, et les programmes de micro-assurance maladie pour protéger les familles rurales en cas de disparition ou d'invalidité des personnes subvenant aux besoins de la famille.

Encadré 2

Les bonnes pratiques en matière d'abolition du travail des enfants en zone rurale

- Au Salvador, l'Association des producteurs de canne à sucre, le gouvernement et le BIT ont signé en 2002 un Protocole d'Accord pour l'éradication du travail des enfants dans ce secteur. Sa stratégie, basée sur la création d'un environnement de politiques propice, sur un ensemble d'interventions telles que la sensibilisation, le renforcement des capacités, l'amélioration des services éducatifs et de formation qualifiante, ainsi que la mise en place de mécanismes communautaires de surveillance du travail des enfants, ont aidé au retrait du marché du travail et à la réinsertion de plus de 7000 enfants travailleurs entre 2003 et 2009.¹⁰
- Au Cambodge, où le travail des enfants est courant dans la production de sel, dans les plantations d'hévéas et dans le traitement des poissons/crevettes, un projet BIT-IPEC (2001-2004) a eu recours à large échelle aux inspecteurs du travail pour promouvoir des lignes directrices sur la santé et la sécurité au travail auprès des employeurs, grâce à la sensibilisation, au dialogue social, au renforcement des capacités et à un suivi strict. Ce projet a permis de soustraire 599 enfants aux travaux dangereux, d'empêcher quelques 2 691 autres d'exercer des travaux dangereux et d'aider environ 642 familles de groupes d'entraide à réduire leur dépendance vis-à-vis du travail des enfants.¹¹
- En Côte d'Ivoire, où les enfants quittent souvent leurs villages, attirés par les promesses de recruteurs venant des villes du Nigéria et du Ghana, le projet IPEC de « Lutte contre la traite des enfants à des fins d'exploitation de leur travail en Afrique de l'Ouest et du Centre » (LUTRENA) a créé, en collaboration avec l'ONG African Emergency Assistance, des comités locaux de vigilance (CLV) pour mettre un terme à la traite des enfants à la source. Depuis 2005, le projet permis de rapatrier 430 enfants et d'en réinscrire plus de 3 500 à l'école.¹²

S'attaquer au travail des enfants grâce à l'approche locale intégrée

L'éradication du travail des enfants dans une communauté rurale nécessite de s'occuper de toutes les formes de travail des enfants de manière jointe, de manière à éviter, suite aux interventions, ~~les enfants changent~~ de secteurs ou de lieux tout en continuant à travailler. L'approche de zone intégrée de l'OIT (IAB) encourage un programme intégré d'interventions, axé sur la participation et la coopération des communautés locales, du gouvernement, des organisations d'employeurs et de travailleurs. Les parties prenantes bénéficient d'un appui pour l'identification des causes profondes du travail des enfants et la promotion de solutions alternatives.

En Mongolie, un projet BIT-IPEC a été réalisé à l'intention des enfants travailleurs dans les petites exploitations minières informelles via : 1. La coordination et la mise en œuvre de politiques, et le renforcement des capacités 2. La prise de conscience du public et ses attitudes 3. Une base de connaissances/de données et la recherche 4. Le suivi du travail des enfants 5. Des actions directes pour soustraire les enfants aux pires formes de travail des enfants 6. L'application de la loi 7. La collaboration et le partenariat sociaux. La stratégie du projet garantit des solutions durables et efficaces au travail des enfants, en suscitant l'engagement, l'appropriation et le partenariat au niveau local. En conséquence, chaque zone cible a élaboré son propre plan d'action, adopté par le parlement local, pour faire de l'éradication des pires formes de travail des enfants une priorité.¹³

Réviser et appliquer les lois relatives au travail des enfants dans l'agriculture et les zones rurales

- Ratifier et mettre en application les Conventions de l'OIT sur le travail des enfants (No. 138, No. 182), ainsi que les autres conventions régissant l'emploi dans l'économie rurale et agricole telles que la Convention No. 184 (sécurité et la santé dans l'agriculture), la Convention No. 188 (travail dans la pêche), la Convention No. 141 (organisations de travailleurs ruraux), la Convention No. 110 (plantations), la Convention No. 81 (inspection du travail dans l'industrie et le commerce), et la Convention No. 129 (inspection du travail dans l'agriculture).
- Revoir la législation nationale du travail pour qu'elle s'applique pleinement aux zones rurales et à l'agriculture, notamment aux petites exploitations agricoles familiales et à d'autres entreprises rurales et agricoles informelles, ainsi qu'aux contrats de sous-traitance dans les chaînes d'approvisionnement.
- Etablir, dans le cadre d'une concertation tripartite entre le gouvernement, les organisations d'employeurs et les organisations de travailleurs, des listes de travaux dangereux définissant les emplois, les activités et les conditions de travail interdits aux enfants de moins de 18 ans (au sens de la Convention No. 182). Cette liste devrait garantir une couverture correcte des tâches et des conditions dans les zones rurales, notamment en ce qui concerne les petites entreprises informelles, les exploitations agricoles et piscicoles familiales, l'élevage, les entreprises rurales informelles et les usines de traitement.
- Renforcer les capacités des inspections du travail à couvrir les zones rurales et assurer l'application de la législation du travail dans les entreprises rurales. Assurer la formation en santé et sécurité au travail, notamment par l'intermédiaire des agents de vulgarisation des connaissances et des inspecteurs du travail en milieu rural, en vue d'une amélioration des conditions de travail et d'un renforcement de la capacité à déterminer, en pleine connaissance de cause, les activités qui sont sans danger pour les enfants au-dessus de l'âge minimum légal.

Promouvoir le dialogue social axé sur le travail des enfants en zone rurale

- Promouvoir la création d'associations et de coopératives formelles et informelles d'employeurs, de producteurs ruraux et de travailleurs, et encourager leur participation à l'intensification de la lutte contre le travail des enfants.

Le DÉVELOPPEMENT RURAL par le TRAVAIL DÉCENT

POUR LA CROISSANCE, L'EMPLOI PRODUCTIF, LE REVENU, DE BONNES CONDITIONS DE TRAVAIL, L'ÉGALITÉ DES CHANCES, LES DROITS, UNE VOIX, LE DÉVELOPPEMENT DURABLE, LA RÉSILIENCE AUX CRISES, LA SÉCURITÉ ALIMENTAIRE

- Soutenir les organisations de travailleurs et d'employeurs dans leurs activités, les travailleurs ruraux indépendants dans les **petites** exploitations de petite tailles et familiales et exerçant des activités non agricoles, les travailleurs informels, familiaux et migrants, ainsi que leurs actions liées à la sensibilisation et à la mobilisation contre le travail des enfants.
- Soutenir les conventions collectives sur l'ensemble des chaînes d'approvisionnement, et inclure des clauses sur le travail des enfants.
- Accroître la représentation des intérêts des petits producteurs et agriculteurs ruraux, en particulier ceux qui produisent pour les marchés locaux, qui sont probablement moins pris en compte dans les politiques nationales et chez lesquels la prévalence du travail des enfants est plus élevée.

Le rôle de l'OIT

- L'éradication du travail des enfants fait partie des quatre principaux domaines couverts par la *Déclaration de l'OIT de 1998 relative aux principes et droits fondamentaux au travail*, et elle demeure centrale en ce qui concerne la mission et les activités de fixation des normes de l'OIT. Elle constitue également un élément clé dans l'*Agenda du travail décent*.
- Apporter son soutien à la ratification et à la mise en œuvre d'un ensemble conséquent de plus de 30 Conventions ayant une implication notable pour le travail des enfants en milieu rural.
- En sa qualité d'organisation tripartite dans laquelle les gouvernements, les travailleurs et les employeurs sont équitablement représentés, l'OIT occupe une place unique pour négocier des normes et des politiques de travail internationales mutuellement acceptables en matière d'éradication du travail des enfants, et travailler en partenariat étroit avec les organismes publics nationaux et les organisations d'employeurs et de travailleurs en vue de leur application.
- Le Programme international de l'OIT pour l'abolition du travail des enfants (IPEC) est le plus important programme d'assistance technique axé sur l'abolition du travail des enfants à travers le monde. Il pour mission de promouvoir l'élimination effective du travail des enfants, la priorité étant accordée aux pires formes dont l'éradication est visée au niveau mondial à l'horizon 2016.
- Actuellement, plus de 14 projets du BIT dans 33 pays portent sur le travail des enfants en milieu rural et dans l'agriculture.
- An niveau mondial, l'IPEC appuie les activités de lutte contre le travail des enfants en partenariat avec les mandants de l'OIT, les

organisations internationales et nationales, et les personnes morales.

- En 2007, le BIT a dirigé la constitution du « Partenariat international de coopération sur le travail des enfants et l'agriculture » entre le BIT, la FAO, le FIDA, l'IFPRI, les organisations de producteurs agricoles et l'UITA, en vue de 1) sensibiliser sur le travail des enfants en milieu rural, notamment dans le secteur agricole, 2) améliorer l'accès des enfants des zones rurales à une éducation de qualité, 3) promouvoir une agriculture moins dangereuse et plus durable, ainsi que le développement rural, 4) réduire le travail des enfants et 5) promouvoir le travail décent.
- En collaboration avec son Centre international de formation (CIF), le BIT organise des programmes de formation et des ateliers de renforcement des capacités à l'intention du personnel des institutions du secteur du travail et du secteur agricole pour aborder les questions du travail des enfants dans le contexte du travail décent et du développement rural durable.



© OIT/J. Maillard

¹ Banque mondiale : *Agriculture au service du développement*, Rapport sur le développement dans le monde 2008 (Washington D.C. : 2007)

² OIT : *Accélérer l'action contre le travail des enfants*, Rapport du Directeur général, Conférence internationale du travail, 99ème Session (Genève: 2010), pp. 6-7.

³ OIT : *Accélérer l'action contre le travail des enfants*, Rapport mondial sur le suivi de la Déclaration de l'OIT sur les principes et droits fondamentaux au travail (Genève: 2010)

⁴ BIT : *Enfants dans les travaux dangereux: ce que nous savons, ce que nous devons faire* (Genève: 2011)

⁵ Op. cit., OIT : *Accélérer l'action contre le travail des enfants* (Genève: 2010), p. 5

⁶ BIT : *Tackling hazardous child labour in agriculture: Guidance on policy and practice* (Genève: 2006), p.3

⁷ Op. cit., OIT : *Accélérer l'action contre le travail des enfants* (Genève: 2010), p. 12

⁸ Blanco Allais, F. : *Assessing the gender gap: Evidence from SIMPOC surveys* (Genève: 2009)

⁹ Murray U., Termine P., Demerenville J. : *Breaking the rural poverty cycle: getting girls and boys out of work and into school*, Gender and Policy brief N° 7 FAO-FIDA-OIT sur l'emploi rural (Rome: 2010)

¹⁰ BIT : *Elimination of the worst forms of child labour in sugarcane sector: A different world is possible* (El Salvador) (Genève: 2010)

¹¹ BIT : *Good Practices and Lessons Learnt in Combating Hazardous Work in Child Labour. Salt Production (Kampot), Fish/Shrimp Processing (Sihanoukville) and Rubber Plantation (Kampong Cham) Sectors* (Cambodia: 2005)

¹² BIT : *Going the distance to stop child trafficking: Local vigilance committees* (West Africa) (Genève: 2010)

¹³ BIT : *Area-based integrated interventions against the worst forms of child labour* (Mongolia) (Genève: 2010)

¹⁴ Organisation internationale du travail (OIT); Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO); Fonds international de développement agricole (FIDA); Institut international de recherche sur les politiques alimentaires (IFPRI) du Groupe consultatif pour la recherche agricole internationale (CGIAR); organisations de producteurs agricoles; Union internationale des travailleurs de l'alimentation, de l'agriculture, de l'hôtellerie-restauration (UITA)

Liens

- Page web BIT-IPEC sur le travail des enfants dans l'agriculture : <http://www.ilo.org/ipsec/areas/Agriculture/>
- « Partenariat international de coopération sur le travail des enfants et l'agriculture » <http://www.ilo.org/agriculture-partnership>
- La page web conjointe FAO-OIT sur le travail des enfants dans l'agriculture : <http://www.fao-ilo.org/fao-ilo-child/>
- La page du CIF sur la formation relative au travail des enfants : <http://www.itcilo.org/en/the-centre/areas-of-expertise/labour-rights/chil-d-labour>
- Comprendre le travail des enfants: <http://www.ucw-project.org/>

Outils

- BIT : *Matériel de formation pour l'abolition du travail dangereux des enfants dans l'agriculture* (Genève: 2005)
- BIT : *Tackling hazardous child labour in agriculture: Guidance on policy and practice* (Genève: 2006)

- FAO et BIT : *Module de formation JFFLS sur la Prévention du travail des enfants dans l'agriculture* (Rome: 2010) <http://www.fao.org/docrep/013/i1897e/i1897e.pdf>

D'autres outils sur le travail des enfants sont disponibles sur :

- http://www2.ilo.org/pls/apex/f?p=109:3:1396169550994795::NO::P3_SUBJECT:CHILDLABOUR
- <http://www.fao.org/economic/esw/esw-home/esw-population-dynamics/children-youth/esw-child-labour/en/>

Autres ressources

- Recommandations de la FAO-BIT sur le travail des enfants dans la pêche et l'aquaculture: <http://www.fao-ilo.org/fao-ilo-child/workshop-2010/en/>

Nous contacter

Paola Termine : termine@ilo.org ou ipsec@ilo.org

Auteur : Paola Termine